IMT : la partie était truquée

Lors du Comité Technique Ministériel d'octobre 2016, Michel SAPIN, Ministre de l'Économie et des Finances, avait annoncé l'harmonisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) de tous les agents du ministère en écartant les agents des Finances Publiques et de la Douane. Après la réaction du Syndicat National, la Fédération des Finances F.O. avait rappelé qu'il ne pouvait être question d'accepter une harmonisation de l'IMT sans que les agents de la DGFiP et de la Douane ne bénéficient d'une revalorisation et avait soumis à l'arbitrage ministériel l'intégration des 100 € de la prime annuelle de résultat.

Rappelons que l'Indemnité Mensuelle de Technicité a été attribuée aux agents du ministère, à l'issue du conflit social de 1989, par Pierre BEREGOVOY, alors ministre de l'Économie et des Finances. L'IMT est soumise à une retenue pour pension dont le taux est aujourd'hui de 20 %, et elle ouvre droit au versement d'un supplément de pension de retraite dans les mêmes conditions que la pension principale, à la seule condition d'exercer ses fonctions dans l'une des directions ministérielle au jour du départ en retraite.

Ensuite, dans le cadre de la création de la DGFiP, un abondement «fusion» a été attribué aux agents des Finances Publiques en 2009, de même que les collègues douaniers ont obtenu une IMT, après leur long conflit contre le Projet Stratégique de la Douane (PSD).

Lors du Comité Technique du 12 décembre, l'arbitrage ministériel a été porté à la connaissance des représentants des personnels.

L'harmonisation se déroulera donc sur deux ans, de janvier 2017 à janvier 2018, par intégration de la prime annuelle de 100 € amenant l'IMT versée aux personnels des différentes directions du ministère au montant unique de 94,26 € brut par mois, Douane comprise. La spécificité fusion de la DGFiP sera maintenue avec une IMT mensuelle brute revalorisée à 106,76 € en une seule fois.

Voilà qui, pour une fois, ressemble à une avancée.

Pourtant la mesquinerie n'est jamais loin lorsqu'il est question de rémunération.

Si l'on reprend les chiffres, la prime annuelle de 100 € brut des agents des Finances Publiques devrait être intégrée à hauteur de 8,33 € brut par mois, ce que ne confirme pas le tableau ci-dessous.

IMT	DGFiP
Actuelle	101,98 €
Au 1er janvier 2017	106,76 €
Différence	+ 4,78

Ainsi le Ministre reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre en attribuant 57,36 € et en gardant ainsi 42,64 €. S'agit-il de faire financer l'intégralité de l'harmonisation de l'IMT par les seuls agents de la DGFiP afin que cette opération se fasse à coût nul pour l'État ?

De toute évidence, la partie était truquée, et les agents de la DGFiP se sont fait estamper.

Sapin, radin !